

Introduction

Le PLU protège :

- Le bâti de valeur patrimonial (architecture ordinaire) mais aussi architecture classée
- La qualité environnementale des constructions, d'usage, des espaces extérieurs dans les constructions
- Tient compte de la problématique du stationnement

Intervention de Pierre ATHANAZE : chargé de l'environnement, de la protection animale et de la prévention des risques.

Construction : Respect de la trame verte et bleue
Enjeux important +++ à prendre en compte dans le PLU
H :

- Prévoit de corriger les erreurs
- Prise en compte de la crise de la biodiversité
- Continuité écologique très importante : pendant le confinement, mise en évidence de la diminution de la biodiversité par la construction.
- Importance de la végétalisation : surtout pour la fraîcheur (3 été caniculaires + sécheresse importante)
- Espaces boisés et respect d'espèces remarquables : s'il est connu des boisements ou des arbres avec intérêt de classement : Bien prévenir le patrimoine végétal

N.B : les arbres remarquables par la taille et la forme appartiennent au patrimoine !

- Alimentation en eau (CNR annonce qu'en 2050 le Rhône va perdre 30 à 50 % de son débit)
- Nappes déficitaires/ arrêté préfectorale de restriction des eaux et d'arrosage

- Favoriser la culture de proximité
- Pb de pollution sonore et atmosphérique : surtout à proximité des structure routière (étude de Harvard dit 100000 morts / an causées par la pollution atmosphérique)
 - Importance du système de chauffage dans les nouvelles constructions

Intervention Renaud PAYRE: président de l'organisme foncier solidaire

Le « H » de PLU H : est pour habitat : importance de la politique de l'habitat

Importance d'intégrer dans le PLU une politique foncière / d'urbanisation, pour permettre une politique de solidarité/ logements sociaux

Il existe un échange avec les communes qui font remonter les demandes des habitants. La métropole initie la politique de l'habitat : la métropole de Lyon est une intercommunalité et un département + unique en France. Elle bénéficie donc d'une aide de solidarité Construction et favorisation du logement social :

(correspond à la modification N°3)

- Ambition forte de le faire
- Améliorer la qualité du parc du logement
- Eviter le logement indigne

Rappel PLU H : Adopté en 2018, mis en place en 2019 modification en 2021

Intervention de Laurence BOFFET : chargée de la participation et des initiatives citoyenne

Rappel :

Légalement enquête publique à chaque modification du PLUH

Mise au débat en concertation de ce document pour la première fois

Les propositions seront instruites

Il va y avoir d'autres échanges du PLUH au cours du mandat

La loi oblige à le faire :

- il faut bien préciser les demandes et les modifications que l'on souhaite apporter

- Rester devant s'organiser les grandes directions du PLUH

- changement de zonage possible mais encadré, doit passer par une révision du PLU pour la modification

- Ne pas réduire les espaces boisés :

Possibilité d'augmenter les espaces boisés dans le cas de la modification

La diminution d'un espace boisé passe par la révision du PLU

(PADD : programme d'aménagement et de développement durable où l'on trouve les clés (= 4 défis du PLUH) : Ecologie/solidarité/économie/ ?)

QUIZ

Augmentation de la population entre 2013 et 2018

Nombre de communes qui doivent construire des logements sociaux = environ 50%

...

Intervention Béatrice VESSILLIER : en charge de la rénovation thermique des logements

Enjeux Économique

1 Modification de la proposition :

- Préfère de nouveaux zonages agricoles
- Favorisation des constructions autour des

gares des communes périphériques (4 réservation d'emprise)

- Capacité de stationnement de vélos dans les logements à venir

2 Développement de l'agglomération selon la trame verte et bleue

EBC (espace boisé classé) et EPV (espace vert à valoriser) : Impact +++ sur le climat et la fraîcheur

Demande +++ de projet nature : ENS (espaces naturels sensibles)

Objectif : rendre la ville perméable à l'eau pour augmenter les nappes et éviter la saturation des stations d'épuration

3 Qualité de l'air et de l'eau (G.M.A.P.I.)

- Protection des inondations (depuis 2018) surtout pour les ruisseaux et crues du Rhône

- Isolation des logements

- Espaces de respiration

(Rappel : Les modifications apportées seront approuvées dans un an)

- Lien PLUH et PPRT (risque tecto) créer des zones de non constructibilité

- Rapport végétalisation / densification

- Coefficient de pleine terre : important (1 arbre en pleine Terre) : différents selon le zonage et les communes, but : augmenter ce coefficient

- Achat terrain pour le logement ou activité commerciale

4 - défi solidarité

Difficulté d'avoir accès à logement social et à la propriété

Prix du foncier limite le développement du territoire

Mixité sociale

Objectif de 5000 logement locatifs sociaux/an sur la métropole / 1000 logements en bail réel solidaire en 2026

Création de nouveau secteur de mixité sociale sur la base de volontariat des communes :

- 20 25% de logements locatifs (9 communes pas de lois SRU, existe communes avec plus de 25 %)

Taille minimale du logement sera appliqué au logement existant

N.B : Caluire est l'une des villes qui veulent faire ça.

Modifier et créer des espaces de logement social, emplacement peut être réservé sur un îlot.

Cela se fait selon la demande des communes

Rappel : instruction du PC PAR LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE : la MTL donne son avis et met à disposition des architectes pour les communes

- RUISSEAUX
- BALMES À PROTÉGER

5 Défi économique

Activité commerciale : pour l'enjeu économique mettre en place des locaux abordables ou porteur de projet de création d'entreprises

Maintenir ou renforcer le tissu économique : mise en place de service au pied d'immeuble pour vivre dans le quartier et donc favoriser la vie de quartier

Fermes urbaines (à voir commune par commune ou quartier par quartier)

Possibilité de préemption pour les commerces

CCL lire le dossier de concertation (60 pages)

Enquête publique fin 2021 basé sur ce dossier + tout ce qui sera remonter de la concertation jusqu'au

20/05/2021

Il y aura d'autres rdv d'ici là sous plusieurs formats
Bilan en automne 2021 : dossier enquête publique sur
les modifications apportées

Si modifications pas prises en compte : seront revues
dans la modification N° 4 dans deux ans.

Kit de concertation transmis aux communes : on peut les
demander ou travailler avec eux sous forme d'ateliers.

•